

DISPOSITIF

Coup D pouce

AIDE MUNICIPALE à la pratique culturelle, jeunesse et sportive

pour les moins de 17 ans !

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Municipalité propose d'aider financièrement les familles lissoises qui souhaitent inscrire leurs enfants de moins de 17 ans à une activité culturelle, jeunesse ou sportive sur Lisses. Cette aide de la Ville est calculée selon le quotient familial (tranche de 1 à 7) déterminant le pourcentage de celle-ci. Elle est plafonnée à 94 € par an et par jeune. Cette réduction est cumulable avec d'autres aides (CAF, CE, ...).



Quotient	Quotient en euros	Réduction pour 1 jeune
1	moins de 3 499 €	60 %
2	3 500 à 6 499 €	50 %
3	6 500 à 8 499 €	40 %
4	8 500 à 11 499 €	30 %
5	11 500 à 15 499 €	20 %
6	15 500 à 22 499 €	15 %
7	22 500 € et plus	10 %



Pour calculer le quotient familial, il faut prendre le revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition et le diviser par le nombre de parts. Les services concernés calculeront votre quotient familial lors de votre inscription.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Avoir moins de 17 ans à la date d'inscription au service concerné ;
- Résider à Lisses ;
- S'inscrire à une activité sur Lisses ;
- Une seule inscription par jeune est prise en compte. Si le jeune souhaite s'inscrire dans une autre association, les parents devront prendre en charge entièrement le prix de la cotisation.



Plusieurs enfants d'une même famille peuvent bénéficier de cette aide. L'inscription peut-être faite tout au long de la saison (de septembre à juin).

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE FINANCIÈRE ?

Les familles viennent s'inscrire pendant les horaires d'ouverture du bureau auprès du **SERVICE CORRESPONDANT À L'ASSOCIATION SOUHAITÉE** :

Centre culturel J. Cocteau, Mail de l'Île-de-France au Long Rayage
les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h
le jeudi jusqu'à 18h30 / le samedi de 9h à 12h (sauf vacances scolaires)

SANS
RENDEZ-VOUS

Maison de la jeunesse, 16 rue Gérard Philipe
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h / fermé le samedi et le jeudi matin

SANS
RENDEZ-VOUS

Service des sports, 24 rue des Malines
Permanences sans rendez-vous du lundi au vendredi de 16h à 18h
Permanences sans rendez-vous le samedi de 10h à 12h du 16 septembre au 14 octobre
En dehors de ces horaires, contacter le service des sports pour prendre rendez-vous.

AVEC OU SANS
RENDEZ-VOUS

Avec les pièces justificatives suivantes :

- Justificatif de domicile ;
- Dernier avis d'imposition ;
- Livret de famille.

LE SERVICE CONCERNÉ SE CHARGERA DE PRÉ-REmplIR L'ATTESTATION en y indiquant les champs suivants : coordonnées, indice de quotient familial, pourcentage de réduction et cachet de la Mairie.

 **L'inscription est gratuite.**

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Muni de l'attestation pré-remplie par la Municipalité, le futur bénéficiaire peut alors s'inscrire dans l'une des associations lissoises conventionnées avec la Ville*.

L'association s'occupera d'appliquer la réduction en remplissant les derniers champs de l'attestation :

- Activité et nom de l'association ;
- Prix de la cotisation ;
- Réduction ;
- Prix à payer ;
- Cachet de l'association et signature.

Une fois remplie, l'attestation se compose de 3 volets :

- Un volet pour la Ville : ce document permettra à l'association de se faire rembourser par la Ville (signature des parents, de l'association et de la Ville) ;
- Un volet pour le bénéficiaire : cet exemplaire rempli par l'association est un justificatif pour les parents. Il atteste de la somme versée à l'association après réduction ;
- Un volet pour l'association : cet exemplaire rempli par les parents est un justificatif pour l'association. Il atteste du montant de la réduction accordée aux parents.

 **L'attestation est valable pour la saison en cours (de septembre à juin).**

RENSEIGNEMENTS

Centre culturel J. Cocteau • 01 69 11 40 10 • culturel@ville-lisses.fr

Maison de la jeunesse • 01 69 11 40 14 • smj@ville-lisses.fr

Service des sports • 01 69 11 40 38 • 06 78 42 82 45 • sports@ville-lisses.fr

www.ville-lisses.fr •   



*Liste disponible sur www.ville-lisses.fr